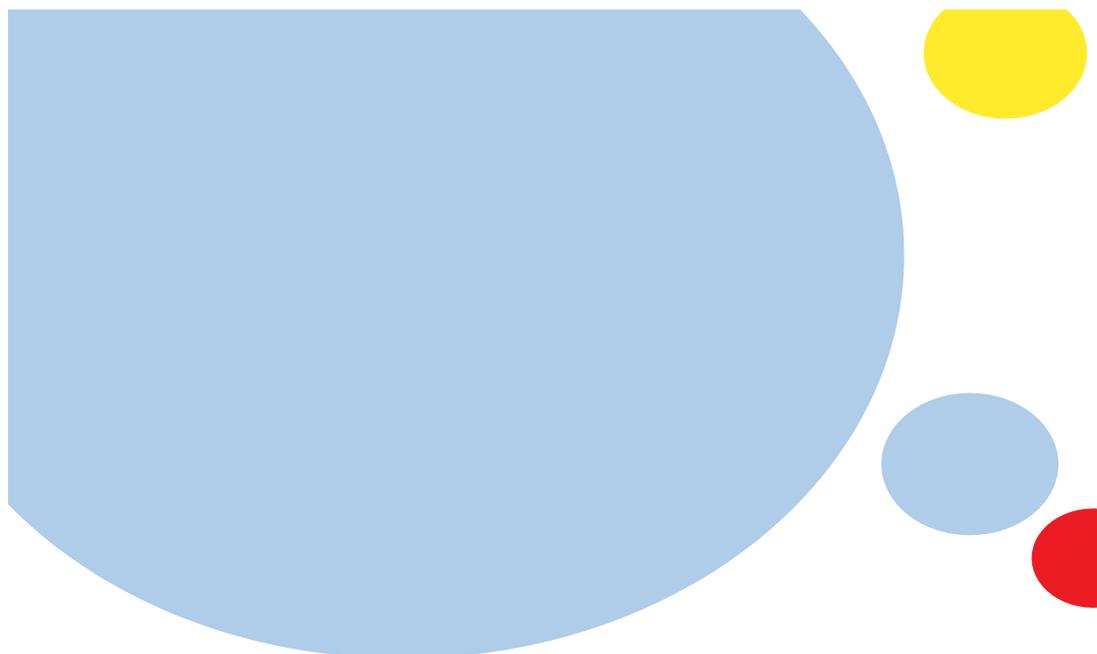




Dossier de presse • Jeudi 6 octobre 2022

Comité Interministériel du Handicap



Le **Comité Interministériel du Handicap** est aussi appelé **CIH**.

Le CIH se réunit tous les ans.

Le Comité Interministériel du Handicap ou CIH réunit tous les ministres et les représentants des associations.

Ce comité fait le point sur tout ce qui a été fait pour les personnes en situation de handicap.

Sommaire

Introduction	4
Ce que dit Elisabeth Borne	4
Ce que disent les ministres	6
Ce qui change depuis le dernier Comité Interministériel du	
Handicap	8
Les aides pour les enfants en situation de handicap	9
Une école plus inclusive	10
Plus de qualification pour avoir un emploi	11
Des citoyens comme les autres	12
Les démarches administratives et l'accès aux droits sont plus simples	14
La communication de l'État est plus accessible.....	17
Trouver des solutions pour tous	18
Notre méthode pour nous améliorer	20
Les 10 engagements du manifeste pour un état inclusif.....	20
Faire participer les personnes en situation de handicap à tous les projets qui les concernent.....	23
Placer le handicap dans toutes les actions de l'État	26
Être exemplaire	28
Les engagements prioritaires des ministères	29
Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées	29

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté numérique	30
Ministère de la Justice.....	30
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	31
Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques.....	31
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire	32
Ministère de la Santé et de la Prévention	32
Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.....	33
Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.....	34
Ministère de la Culture	35
Ministère des Outre-mer	35
Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.....	35
Quelques dates à retenir.....	36
Mon parcours handicap pour l'information et les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants	37

Introduction

Ce que dit Elisabeth Borne

Elisabeth Borne est la Première ministre.

Elisabeth Borne dit :

Nous sommes tous concernés par le handicap.

Nous avons tous un parent, un ami, un enfant en situation de handicap.



Le handicap est très important pour l'État.

Depuis 5 ans l'État a fait beaucoup de choses pour le handicap.

Par exemple :

- L'école accueille plus d'enfants en situation de handicap, on dit que l'école est plus inclusive
- l'emploi des personnes en situation de handicap progresse
- l'autisme est mieux pris en charge

L'État doit faire encore plus de choses.

Le CIH permet de fixer les priorités, c'est-à-dire quelles actions doivent être faites en premier pour le handicap.

Tous les ministères ont des actions à faire.

Le CIH prépare la Conférence nationale du handicap de 2023.

L'État et les associations veulent créer une société inclusive.
C'est-à-dire une société qui accepte tout le monde
dans tous les domaines, comme :

- les transports
- la culture et les loisirs
- l'emploi

Ce que disent les ministres

Jean-Christophe Combe est le ministre des Solidarités, de l'autonomie et des Personnes Handicapées.



Geneviève Darrieussecq est la ministre déléguée chargée des Personnes Handicapées.

Jean-Christophe Combe et Geneviève Darrieussecq disent que les personnes en situation de handicap doivent avoir les mêmes droits que les autres. Elles doivent être autonomes.



Tous les services publics doivent simplifier le quotidien des personnes en situation de handicap, par exemple :

- rendre les établissements recevant du public accessibles
- rendre les services numériques et la téléphonie accessibles
- rendre la communication accessible avec
 - plus de documents Facile À Lire et à Comprendre ou FALC,
 - le sous-titrage des discours et des vidéos
 - la traduction en langue des signes française des discours

Le Comité Interministériel a lieu le 6 octobre 2022.

C'est la journée nationale des aidants.

Les aidants sont par exemple les membres de la famille qui aident une personne âgée ou une personne en situation de handicap.

L'État veut améliorer les droits des aidants.

Le CIH prépare la Conférence Nationale du Handicap qui aura lieu en 2023.

La Conférence nationale du handicap permet de décider des actions importantes, par exemple pour l'école ou l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ces décisions seront prises avec les personnes en situation de handicap.

Ce qui change depuis le dernier Comité Interministériel du Handicap

Tous les ministères travaillent
pour améliorer la vie des personnes en situation de handicap.



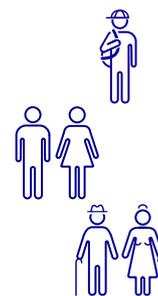
Aujourd'hui,

- les personnes en situation de handicap sont davantage **autonomes**.
C'est-à-dire qu'elles peuvent se débrouiller seules.
- Les personnes en situation de handicap peuvent davantage choisir elles-mêmes ce qu'elles veulent faire.
On parle d'**autodétermination**.



Ces progrès concernent toutes les phases de la vie :

- l'enfance
- l'adolescence
- l'âge adulte
- le grand âge



Les aides pour les enfants en situation de handicap

Repérer le plus tôt possible le handicap
chez les enfants

Au 1^{er} juillet 2022 il y a **91 plateformes
de coordination et d'orientation.**

Cela s'appelle aussi une PCO.

Une PCO est une plateforme avec
des professionnels médicaux et administratifs
spécialistes des troubles du neurodéveloppement,
par exemple des psychiatres et des assistantes sociales.
Les troubles du neurodéveloppement s'appellent aussi **TND.**



Ces plateformes ont reçu 30 000 enfants
avec les symptômes du TND.
C'est 200 fois plus qu'en 2019.

L'État a pris en charge les soins
pour plus de la moitié de ces enfants.
C'est-à-dire que les parents des enfants
n'ont pas payé les soins.

Accueillir des enfants en situation de handicap dans les crèches



Les crèches reçoivent plus d'argent de l'État pour accueillir des enfants en situation de handicap.

Entre 2016 et 2020, les crèches ont accueilli beaucoup plus d'enfants en situation de handicap.

Une école plus inclusive



L'**école inclusive**, c'est quand un enfant en situation de handicap peut aller dans la même école que les enfants sans handicap.

On dit aussi que l'enfant est scolarisé en **milieu ordinaire**.

L'État donne plus d'argent pour l'école inclusive.

A la rentrée 2022 il y avait :



- 430 000 enfants scolarisés en milieu ordinaire. C'est 100 000 de plus qu'en 2017.
- 132 000 accompagnants d'élèves en situation de handicap pour aider les enfants scolarisés en milieu ordinaire. C'est 4 000 de plus qu'en 2021.
- 67 000 enfants scolarisés dans des hôpitaux ou des établissements médico-sociaux.

- Plus de 10 000 Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire.
Cela s'appelle aussi des **ULIS**.
Les ULIS sont des classes qui permettent d'accueillir des élèves en situation de handicap.
Il y a des ULIS dans les écoles, les collèges et les lycées.
Les ULIS permettent d'accueillir presque 120 000 enfants en situation de handicap.
- Plus de 400 centres d'accueil spécifiques pour les enfants autistes.
- 23 unités d'enseignement externalisées pour les enfants polyhandicapés, c'est-à-dire les enfants avec un handicap mental et un autre handicap.
C'est 12 unités de plus qu'en 2021.

Plus de qualification pour avoir un emploi

Le nombre de personnes en situation de handicap **au chômage** baisse depuis 2017.

Beaucoup de personnes en situation de handicap ont pu trouver du travail depuis janvier 2022.



Le nombre **d'apprentis en situation de handicap** a beaucoup augmenté entre 2019 et 2021.

Un apprenti apprend un métier.

Il travaille dans une entreprise mais il continue aussi à aller à l'école.

On dit aussi qu'il est **en alternance**.



Par exemple le nombre d'apprentis a presque doublé dans les entreprises privées.

Il y a 4 fois plus de personnes en juin 2022 dans le **dispositif d'emploi accompagné** qu'en décembre 2019.

Le **dispositif d'emploi accompagné** est un accompagnement des personnes en situation de handicap pour les aider à :

- trouver du travail
- garder leur travail

Des citoyens comme les autres

Les personnes **sous tutelle** ont le droit de voter depuis 2019.

Un adulte est sous tutelle s'il a besoin d'une aide importante pour quelque chose qu'il ne peut pas faire seul.

La personne qui l'aide s'appelle un tuteur.

Le tuteur aide la personne sous tutelle par exemple :

- pour gérer son argent,
- répondre à des courriers,
- ou le représenter pour les décisions importantes.



Depuis 2019 les personnes sous tutelle ne doivent plus demander l'autorisation du juge pour :

- se marier
- se pacser
- divorcer



Les démarches administratives et l'accès aux droits sont plus simples

Les démarches administratives sont plus simples

Beaucoup de personnes en situation de handicap ont des **aides à vie** depuis 2022.

Cela signifie que les personnes ne doivent plus renouveler leur dossier de demande d'aide quand leur handicap ne peut pas s'améliorer.



Ces aides sont par exemple :

- l'allocation d'adulte handicapé ou AAH
- la carte mobilité inclusion ou CMI
- la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou RQTH.

Depuis 2022, les parents peuvent avoir l'allocation d'éducation d'enfant handicapé jusqu'aux **20 ans** de leur enfant.

Un meilleur accès aux droits

- Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées traitent les dossiers de demande d'aides.

On les appelle aussi MDPH.

Quand une personne en situation de handicap envoie une demande à la MDPH

elle a une réponse en moyenne **130 jours plus tard**.

Il fallait 140 jours en 2017.

Certaines MDPH répondent en moins de 120 jours.

- Les parents en situation de handicap peuvent maintenant avoir de des aides pour leur enfant :

- une aide financière
- une aide humaine

On parle de **prestation de compensation parentalité**.

Les parents peuvent avoir cette aide jusqu'aux 7 ans de l'enfant.

Ils reçoivent de l'argent tous les mois.

Ils reçoivent aussi une somme d'argent :

- à la naissance de l'enfant
- aux 3 ans de l'enfant
- aux 6 ans de l'enfant

Ils peuvent acheter du matériel adapté avec cet argent.



Des démarches en ligne plus accessibles

Il est possible de faire beaucoup de démarches en ligne, c'est-à-dire sur Internet.

Par exemple faire sa déclaration d'impôts.

Les démarches en ligne sont de plus en plus conformes à l'accessibilité.

C'est-à-dire que les personnes en situation de handicap peuvent utiliser les démarches en ligne.



La communication de l'État est plus accessible

L'État a publié en 2020 un document qui s'appelle la « Charte d'accessibilité de la communication de l'État ».

Ce document s'adresse à tous les ministères.

Il donne des règles pour rendre la communication accessible à tous,

par exemple :

- pour les prises de paroles.
C'est-à-dire quand un ministre fait un discours ou une conférence de presse.
Une conférence de presse est un événement organisé sur un sujet d'actualité pour
 - o informer le public
 - o répondre aux questions des journalistes
- pour les dossiers de presse.
Un dossier de presse est un document qui explique au public et aux journalistes le travail d'un ministère sur un sujet.
- pour les vidéos.

La communication de l'État a fait beaucoup de progrès en 2022.



Trouver des solutions pour tous

- L'**habitat inclusif** est un logement indépendant. Des personnes en situation de handicap vivent ensemble dans ce logement. Des professionnels du médico-social comme des infirmières ou des assistantes sociales viennent les aider dans leur vie de tous les jours. Des habitats inclusifs vont être construits dans 8 départements. Presque 8 000 personnes en situation de handicap pourront habiter dans ces logements.



- Il y a un **centre ressource à la vie intime, affective et sexuelle et soutien à la parentalité** dans chaque région. Ces centres aident les personnes en situation de handicap dans leur vie intime, sexuelle et leur parentalité. Ces centres permettent de trouver des réponses aux problèmes des personnes en situation de handicap.



- Nous formons des « **facilitateurs de choix de vie** » dans chaque département. Les « facilitateurs de choix de vie » donnent des conseils aux personnes en situation de handicap qui ont un projet de vie, par exemple aller vivre dans un logement inclusif.



- Nous développons l'**accompagnement par les pairs** dans toutes les régions.

Cela s'appelle aussi un pair-aidant.

Un pair-aidant est une personne en situation de handicap

qui peut aider d'autres personnes en situation de handicap qui ont des problèmes.

- Il y a des **consultations médicales adaptées** aux personnes

en situation de handicap dans chaque région.

- **40 unités résidentielles pour adultes autistes** sont en train d'être construites.

Une unité résidentielle c'est une maison d'accueil spécialisé ou MAS avec seulement 6 résidents.

Elles sont spécifiques pour les personnes autistes avec des troubles graves.

Les unités fonctionnent le jour et la nuit et tous les jours de l'année.

Il y a beaucoup de professionnels pour aider les personnes autistes.



Notre méthode pour nous améliorer

Les 10 engagements du manifeste pour un état inclusif

Le manifeste pour un état inclusif est un document.
Ce document explique les 10 priorités de l'État
pour améliorer l'inclusion des personnes en situation de
handicap.



Cela s'appelle des engagements.

Le Comité Interministériel du Handicap vérifiera
une fois par an si l'État a pris en compte ces engagements.

Les 10 engagements de l'État sont :

1. Montrer l'accessibilité des établissements
recevant du public.



2. Améliorer l'accessibilité numérique
des démarches en ligne, des sites web
et des applications des ministères.



Les professionnels des ministères vont se former
à l'accessibilité numérique.

Tous les nouveaux projets devront prendre en compte
l'accessibilité numérique,
par exemple pour la création d'un nouveau site web.

3. Rendre la communication de l'État accessible à tous
par exemple les discours des ministres ou les réunions
publiques.



4. Rendre les accueils téléphoniques accessibles à tous.

5. Améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap dans les maisons France Services.

Les maisons France Services permettent d'avoir de l'aide pour les démarches administratives, par exemple pour faire sa déclaration d'impôts ou remplir un dossier de demande d'Allocations Familiales.



6. Embaucher plus de personnes en situation de handicap et d'apprentis en situation de handicap dans les services de l'État.



7. Aider les employés des services de l'État en situation de handicap à changer de poste.

Quand une personne en situation de handicap va travailler dans un autre ministère, elle doit pouvoir facilement emmener avec elle

les équipements dont elle a besoin pour travailler, par exemple un ordinateur adapté ou une chaise de bureau adaptée.



8. Organiser la participation de tous les services de l'État au Duoday.

Le Duoday est un évènement national.

Il a lieu une fois par an.

Le Duoday permet à un travailleur du secteur privé ou du secteur public de travailler avec une personne en situation de handicap pendant une journée.

Duoday
»

9. Mettre en avant la capacité
des personnes en situation de handicap,
par exemple dans leurs participations pour accompagner
d'autres personnes en situation de handicap.



10. Demander l'avis du Conseil national Consultatif
des personnes handicapées sur tous les projets des ministères.
Le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées
ou CNCPH,
c'est un organisme qui interroge
les personnes en situation de handicap.

**Faire participer les personnes
en situation de handicap
à tous les projets qui les concernent**
La Conférence Nationale du Handicap

Tous les 3 ans il y a la Conférence Nationale du Handicap ou CNH.

La prochaine CNH sera au printemps 2023.

Des personnes en situation de handicap préparent déjà la prochaine CNH.

Elles participent depuis début octobre à 4 groupes de travail avec d'autres citoyens.

Les groupes de travail réfléchissent sur :

- l'accessibilité pour tous
- l'école et l'université inclusive
- l'emploi
- la simplification des accès aux droits et à l'offre médico-sociale

L'accessibilité pour tous :

- Comment accélérer la mise en accessibilité des établissements qui reçoivent du public ?
- Comment repérer les logements accessibles ?
- Comment rendre les transports accessibles ?
- Comment rendre accessibles les services numériques ?



L'école et l'université inclusives :



- Comment permettre aux enfants en situation de handicap d'aller à l'école en milieu ordinaire ?
- Comment former et aider les enseignants à accueillir des enfants en situation de handicap ?
- Comment aider les étudiants en situation de handicap à continuer leurs études dans l'enseignement supérieur ?

L'emploi :



- Comment aider les personnes en situation de handicap à trouver un emploi et à le garder ?
- Comment aider les employeurs qui embauchent des personnes en situation de handicap ?
- Comment augmenter les droits des travailleurs en situation de handicap ?
- Comment faire évoluer les entreprises adaptées et les ESAT ?
- Comment permettre aux personnes qui ont l'allocation aux adultes handicapés ou AAH de travailler à temps partiel sans perdre d'argent ?

La simplification des accès aux droits et à l'offre médico-sociale :



- Comment accélérer les démarches d'accès aux droits ?
- Comment améliorer l'autonomie des personnes en situation de handicap ?

Le Conseil national de la Refondation

Le Conseil national de la Refondation ou CNR existe depuis septembre 2022.

Le CNR propose des idées et des solutions pour la France de demain.

Des personnes handicapées vont participer au CNR.



La consultation du Conseil National Consultatif des Personnes handicapées

Le CNCPH est le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.

L'État va consulter le CNCPH pour tous les textes de lois.

Cela signifie que tous les textes vont intégrer le handicap.



Placer le handicap dans toutes les actions de l'État

- **Chaque ministère va nommer**

un haut fonctionnaire au handicap et à l'inclusion.

Le rôle de ce haut fonctionnaire est de s'assurer :

- o que le ministère consulte le CNCPH pour tous ses projets
- o que le ministère respecte les 10 engagements de l'État inclusif (voir page 20).



- **Chaque préfecture va nommer**

un sous-préfet référent handicap.

Le rôle du sous-préfet référent handicap est de vérifier que :

- o les personnes en situation en handicap peuvent accéder aux établissements recevant du public, par exemple la mairie ou la médiathèque
- o l'emploi des personnes en situation de handicap est mis en avant
- o les personnes en situation de handicap ont accès aux aides
- o les nouveaux projets prennent le handicap en compte



- **L'État va nommer un délégué interministériel à l'accessibilité.**

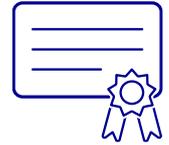
Cela signifie que cette personne va travailler avec tous les ministères pour améliorer :

- o l'accessibilité physique,
par exemple l'accessibilité des établissements recevant du public
- o l'accessibilité numérique,
par exemple l'accessibilité des sites web et des démarches en ligne de l'État



Être exemplaire

L'État doit être exemplaire sur l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap. C'est-à-dire qu'il doit montrer le bon exemple pour :



- rendre les services publics accessibles
- rendre sa communication accessible à tous, par exemple utilisant un langage plus simple, des sous-titres, la Langue des Signes Française ou LSF.
- embaucher plus de personnes en situation de handicap dans ses services.

Les engagements prioritaires des ministères

Tous les ministères doivent prendre en compte les personnes en situation de handicap dans leurs projets.

Chaque ministère a des actions prioritaires, c'est-à-dire des actions que le ministère doit faire en priorité.

Ministère des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes Handicapées

- **Mettre en œuvre la déconjugalisation** de l'allocation d'adulte handicapé au plus tard en octobre 2023.
C'est-à-dire que le salaire du conjoint ne sera plus pris en compte dans le calcul de l'allocation d'adulte handicapé ou AAH.
- **Simplifier les circuits de demandes d'aides** dans les MDPH.
Les personnes en situation de handicap doivent obtenir rapidement et sans payer, les aides humaines et techniques pour leur autonomie.
- **Mettre en place de nouvelles mesures pour les aidants**, comme des solutions de répit et de relais à domicile.
Ceci signifie que les aidants pourront aller se reposer pendant que quelqu'un d'autre viendra s'occuper de la personne en situation de handicap.
- **Mettre en avant les métiers liés au handicap** pour recruter davantage de professionnels.



Cela évitera que des personnes en situation de handicap partent en Belgique quand elles n'ont pas de place dans les établissements français.

Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté numérique

- **Mise en place d'une solution d'accessibilité téléphonique** pour les services publics au 1^{er} janvier 2023 avec la Fédération Française des Télécommunications. Toutes les personnes en situation de handicap pourront appeler les services publics sans problème en 2024.



Ministère de la Justice

- **Améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les points-justice.**
Les points-justice sont des lieux d'accueil gratuits et confidentiels.
Des professionnels vous informent sur vos droits.
Ils vous aident dans vos démarches juridiques.
- **Expérimenter les entreprises adaptées en prison.**
Les détenus en situation de handicap pourront travailler dans des entreprises adaptées.
- **Améliorer la santé et la vie des personnes en situation de handicap en prison** ou sous l'autorité de la justice.



- **Continuer à améliorer la protection des personnes majeures** grâce au mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM).

Le MJPM est un professionnel qui est le tuteur de la personne en situation de handicap.



Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

- Aider les personnes en situation de handicap à trouver et à **faire des études dans l'enseignement supérieur.**
- **Aider la mise en place des adaptations et aménagements** pour les étudiants en situation de handicap, par exemple avec des ordinateurs spéciaux.
- Aider les étudiants en situation de handicap dans leur **vie de tous les jours**, par exemple avec des aides financières ou des logements.



Ministère des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques

- Rendre les **Jeux olympiques et paralympiques accessibles à tous.**
- Permettre aux personnes en situation de handicap de tous les âges de **faire du sport partout en France.**



Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

- **Augmenter le budget**
de l'enseignement agricole technique et supérieur pour :
 - o **mieux accueillir** les élèves et étudiants
en situation de handicap,
 - o **mieux former** les enseignants au handicap.



Ministère de la Santé et de la Prévention

- **Améliorer l'accès à la santé partout et pour tous.**
- **Mieux surveiller la santé** des personnes
en situation de handicap
pour éviter des maladies graves.



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

- Permettre à tous les élèves en situation de handicap **d'aller à l'école** et mieux les accueillir.
- Terminer des projets importants.

Par exemple :

- le « **livret numérique inclusif** ».

C'est un document informatique
qui liste les adaptations utiles
aux enfants en situation de handicap
à l'école ou pour les examens.

Par exemple utiliser un ordinateur en classe.

- Les sujets d'examens accessibles
pour les personnes déficientes visuelles.



Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion

- **Améliorer l'emploi :**
 - en adaptant mieux les postes des personnes en situation de handicap à ce qu'elles peuvent faire,
 - en formant mieux les personnes en situation de handicap,
 - en créant des entreprises adaptées et en transformant les établissements et services d'aide par le travail (ESAT).
- Mieux accompagner les employeurs qui embauchent des personnes en situation de handicap.



Ministère de la Culture

- Permettre l'éducation artistique et culturelle pour tous, par exemple avec le Pass Culture. Le Pass Culture est une somme d'argent donnée à chaque élève. Le Pass Culture permet aux élèves d'acheter par exemple des places de spectacles.



- Mettre en place le **portail du livre accessible** : c'est un site web qui regroupera tous les livres numériques accessibles.
- Produire plus de livres adaptés, par exemple des livres en gros caractères.
- Améliorer l'accessibilité de l'enseignement de la culture.



Ministère des Outre-mer

- Améliorer l'inclusion des jeunes en situation de handicap.

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

- Rendre accessibles tous les sites internet et applications de l'État d'ici 2027



Quelques dates à retenir



- **Octobre 2022** : Mise en place des 4 groupes de travail pour la Conférence Nationale du Handicap
- **11 février 2023** : organisation de conférences dans toutes les régions de France pour préparer la Conférence Nationale du Handicap
- **Avril 2023** : nouveau plan pour l'autisme et troubles du neurodéveloppement
- **Printemps 2023** : Conférence Nationale du Handicap

Mon parcours handicap pour l'information et les démarches des personnes en situation de handicap et de leurs aidants

Mon parcours handicap est un site internet.

Il s'adresse aux personnes en situation de handicap
et aux aidants.



C'est la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie ou CNSA
et la Caisse des Dépôts qui gèrent le site web.

Le site internet a eu 1.5 million de visites depuis janvier 2022.

C'est presque 1 fois et demie plus qu'en 2021.

Mon parcours handicap donne des informations sur :

- les aides
- l'emploi et la formation
- La scolarité et l'enseignement supérieur

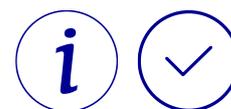
Il y aura bientôt d'autres sujets :

- les aides techniques
- la vie affective, intime et sexuelle
- le soutien à la parentalité

Des personnes en situation de handicap participent
à l'amélioration du site internet.



Le site internet donne des informations fiables,
c'est-à-dire qu'on peut les croire.

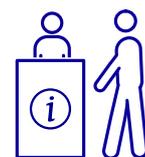


Le site internet va évoluer d'ici la fin de l'année en proposant :

- un annuaire de plus de 100 structures d'aide aux personnes en situation de handicap.
- la possibilité d'avoir un compte en ligne pour ses démarches, par exemple la MDPH
- des vidéos pour expliquer comment faire des démarches

Pour avoir des informations les personnes en situation de handicap peuvent aussi :

- aller à la MDPH
- appeler l'assistance téléphonique au **0 800 360 360**



Ce document accessible à tous a été transcrit par [Com'access](#) avec la méthode du Facile à Lire et à Comprendre (FALC)
Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site : www.inclusion-europe.eu/easy-to-read
© Logo européen Facile à lire : Inclusion Europe

Les pictogrammes sont tirés d'une banque d'images libres de droit ©Flaticon
Nous remercions vivement Soufiane et Clark de l'ESAT Moskowa (association APTE) pour la relecture et la validation du document.